Résultats de la conférence de Cancún sur le changement climatique

2010/3007(RSP) - 07/12/2010

Le Conseil a adopté des **conclusions sur le financement de la lutte contre le changement climatique**.

Le Conseil réaffirme l'engagement qu'ont pris collectivement les pays développés, dans le cadre du document final de Copenhague, de fournir des ressources nouvelles et supplémentaires, y compris pour les forêts et par des investissements consentis par les institutions internationales, à hauteur de près de **30 milliards de dollars pour la période 2010-2012**. Il rappelle aussi l'engagement qu'ont pris l'UE et les États membres de fournir un montant cumulé de 7,2 milliards d'euros au cours de la période 2010-2012, et de soumettre, lors de la conférence de Cancún et, par la suite, chaque année, un rapport complet sur le financement à mise en œuvre rapide.

Dans ce contexte, le Conseil souligne que **l'UE et ses États membres ont réalisé de nets progrès** dans la concrétisation de leur engagement en matière de financement à mise en œuvre rapide pour 2010.

Le Conseil réaffirme sa volonté de voir créer le **Fonds de Copenhague pour le climat** en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la convention et plaide pour qu'un processus soit lancé au cours de la conférence de Cancún, dans le cadre d'un ensemble équilibré de mesures, pour établir ce fonds afin de le rendre opérationnel lors de la COP 17.

Le Conseil prend note de la conclusion du rapport final du groupe consultatif sur le financement de la lutte contre le changement climatique établi par le Secrétaire général des Nations unies selon laquelle **l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 en faveur de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement est ambitieux mais néanmoins atteignable**, pour autant que des actions d'atténuation efficaces soient engagées dans les pays en développement et que la transparence nécessaire soit assurée dans la mise en œuvre, en combinant des sources de financement publiques, y compris les sources de financement innovantes, et privées.

La Commission et le CPE/CEF sont invités à préparer, sur la base du rapport du groupe consultatif, **une analyse détaillée exposant les principaux éléments de la panoplie d'instruments de financement internationaux et nationaux**, tant publics que privés, nécessaire pour accroître les flux financiers après 2012, dans le cadre d'un accord mondial global et contraignant.